

PROTOCOLES D'ACCORDS PLACE DE LA CITE – ST BRIEUC

DELIBERATION BCA 2025 M05 73

Bureau du Conseil d'Administration du 13 mai 2025

Membres délibérants présents :

Mme Sylvie GUIGNARD, Mme Martine HUBERT, Mme Chantal NACIRI,
M. Jean-Claude DAUPHIN, M. Paul LE BIHAN

Membres excusés avec pouvoir :

Mme Nadège LANGLAIS donne pouvoir à M. J-Claude DAUPHIN
Mme Gaëlle ROUTIER, Présidente donne pouvoir à Mme Martine HUBERT, vice-présidente

Assistaient à la séance :

Mr Jean-Denis MEGE, Directeur Général
Mr Pierre PESTEL, Directeur Financier
Mr François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

*Vu l'article R 421-16 du Code de la construction et de l'Habitation,
Vu la délibération CA 2022 M03 32 du 31 mars 2022*

CONTEXTE

La délibération votée en BCA le 9 juillet 2024, actualise le plan de financement concernant l'opération de réhabilitation Place de la Cité et relance la reprise des études sur ce projet

Les collaborateurs de TERRES D'ARMOR HABITAT (TAH) en charge du dossier à la Direction du Patrimoine, ont étudié avec les entreprises prestataires, des moyens pour effectuer les travaux en site occupé, et notamment sur des plages horaires nocturnes, afin de permettre le fonctionnement normal de l'activité commerciale des commerces.

PROBLEMATIQUE

Toutefois, les commerces situés dans les bâtiments qui feront l'objet de la réhabilitation, ayant chacun leurs particularités de par l'activité professionnelle qui y est exercée, il est nécessaire de formaliser les droits et obligations de chacun via la rédaction de protocoles d'accords.

Considérant ce qui précède, Il est proposé aux membres du Bureau du Conseil d'Administration:

- De valider les protocoles d'accords entre les commerçants titulaires des baux commerciaux et Terres d'Armor Habitat, objets de la présente délibération et fournis en annexe,
- D'autoriser Monsieur Le Directeur Général de TAH à signer les protocoles d'accords fournis en annexe, avec les commerçants titulaires de baux commerciaux Place de la Cité à Saint-Brieuc

Le Bureau du Conseil d'Administration Après en avoir délibéré

- Valide les protocoles d'accords entre les commerçants titulaires des baux commerciaux et Terres d'Armor Habitat, objets de la présente délibération et fournis en annexe,
 - Autorise Monsieur Le Directeur Général de TAH à signer les protocoles d'accords fournis en annexe, avec les commerçants titulaires de baux commerciaux Place de la Cité à Saint-Brieuc
-

Voté à l'unanimité

La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo

